



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Régionale de l'Industrie de la
Recherche et de l'Environnement d'Aquitaine

Bordeaux, le 4 juin 2009

Groupe de Subdivisions de la Gironde

Référence : VF-GS33-EI-09-477
Affaire n° : 6105-520012-2A-1

Etablissement concerné :

DE LIMA
Terrain du garage Panisset
MERIGNAC

Affaire suivie par : Valérie Flour
valerie.flour@industrie.gouv.fr
Tél. 05 56 00 04 78 – Fax : 05 56 00 04 57

Objet : inspection du terrain anciennement exploité par M. DE LIMA

Rapport d'inspection

1. OBJET DE L'INSPECTION

L'inspection du 3 juin 2009 a été réalisée sur l'ancien site exploité par M. Bernard DE LIMA, chemin du Pagneau à MERIGNAC.

M. DE LIMA a entrepris d'évacuer les très nombreuses ferrailles, pièces de véhicules, vieux poids lourds ...stockés sur son terrain depuis plusieurs années, suite à l'arrêté de suppression du 4 novembre 2004.

Nos différentes visites ont permis de vérifier l'état d'avancement de cette évacuation.

2. PARTICIPANTS A L'INSPECTION

- M. DE LIMA (ancien locataire et exploitant du site)
- Melle FLOUR, Inspection des Installations Classées, GS de la Gironde.

3. CONSTATS

Depuis notre précédente visite, le Garage Panisset a été placé en liquidation judiciaire (cf. copie de notre lettre au liquidateur mandataire en annexe).

Les véhicules accidentés ont été évacués, le garage n'est plus exploité.

M. DE LIMA a disposé quelques plateaux de semi-remorques à l'entrée du site et les destine à la vente.

L'état d'avancement de l'évacuation des vieux véhicules et autres ferrailles jonchant les côtés du garage et l'arrière du site est notable.

M. DE LIMA doit d'ici les prochains jours faire enlever les 4 ou 5 VHU restants ainsi que les stocks de pneus (revendus).

Il nous a remis 15 bordereaux d'enlèvements de ferrailles, platin, aluminium et quelques batteries pour un total de 85 tonnes (documents DECONS S.A.) depuis le 28 janvier 2009 jusqu'au 2 juin 2009.

42, rue du Général de Larminat

Boîte Postale 56

33035 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 00 04 00 – Fax 05 56 00 04 57

www.aquitaine.drire.gouv.fr



FRANCE

200405955



Il nous a indiqué qu'une fois le terrain débarrassé, il entreprendrait de découper les deux vieux réservoirs vides de la société Cuves Services (appartenant à M. DE LIMA). Ces cuves génèrent en effet l'impact visuel le plus important du site hors bâtiment et vieux mobile home.

Le propriétaire du site, M. Martin, que nous n'avons jamais rencontré, n'a toujours pas fait connaître l'utilisation future de ce terrain.

Demande n°1 : Afin de préparer la remise en état de ce site, l'auvent devra être démonté (abîmé par la tempête), les ateliers et magasins vidés, les produits polluants envoyés dans les filières d'élimination, le mât de radio amateur déjà plié en deux devra être aussi démonté.

Demande n°2 : M. DE LIMA devra ensuite prévoir, lorsque les surfaces au sol seront dégagées et débarrassées de tout déchet, un diagnostic des sols afin de vérifier l'absence de pollution par les métaux, les sulfates et les hydrocarbures, comme le prévoit la réglementation.

La remise en état de ce site est déjà imposée dans l'arrêté préfectoral de suppression du 4 novembre 2004.

Nous avons signalé à M. DE LIMA un exemple de diagnostic des sols suite à une cessation d'activité concernant M. Joël FERREOL à PESSAC. Il pourra se rapprocher de cet ancien exploitant de garage comme lui, pour connaître les modalités d'une telle expertise.

Une planche photos est jointe en annexe. Elle compare le site à plusieurs époques lors de nos différentes inspections.

4. CONCLUSION

L'inspection a mis en évidence un avancement sensible des travaux de nettoyage et d'évacuation par rapport à la précédente visite.

Il reste néanmoins un stock de pneus à évacuer, quelques véhicules hors d'usage, des pièces métalliques à faire expédier, de vieux mobile homes à enlever et l'ensemble du site à sécuriser puis à nettoyer.

Nous profitons du présent rapport pour rappeler à M. DE LIMA ses obligations en ce qui concerne la remise en état de ce terrain qui serait susceptible à moyen terme de changer d'usage au vu de son implantation dans un quartier résidentiel.

L'inspecteur des installations classées,

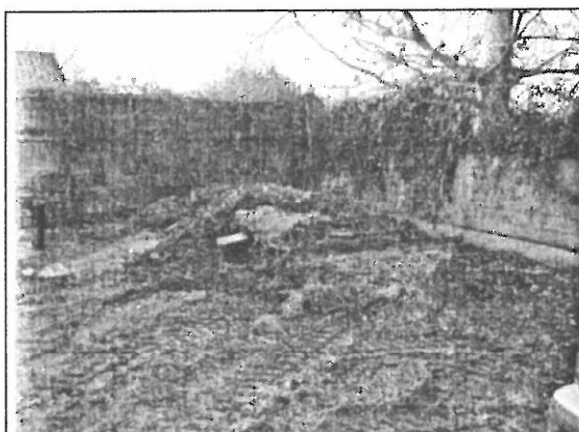

V. FLOUR

à retirer selon S3IC
PJ : annexe photos
Copie de la lettre du 19 mars 2009 adressé au liquidateur

*constaté le
21/11/2012
terrain
entièrement
nettoyé et projet de
construction d'une lotissement.
le 26/11/2012*

[Signature]

**PLANCHE PHOTOS – historique de certains emplacements numérotés 1,2 et 3.
Repérage des derniers emplacements à évacuer numéroté de 4 à 6.**



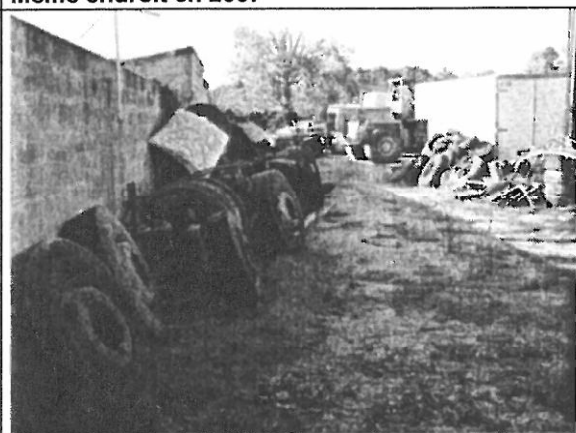
N°1 - Janvier 2009



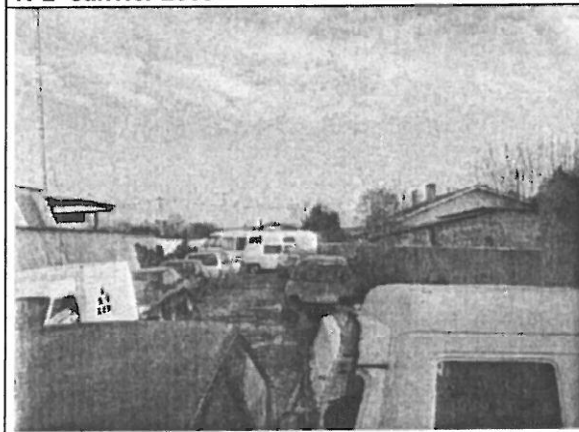
Même endroit en 2007



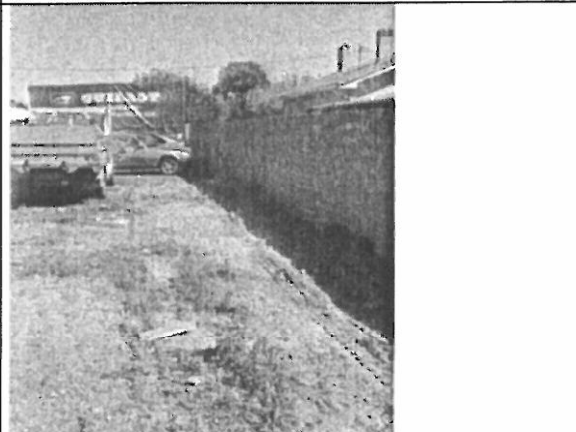
N°2- Janvier 2009



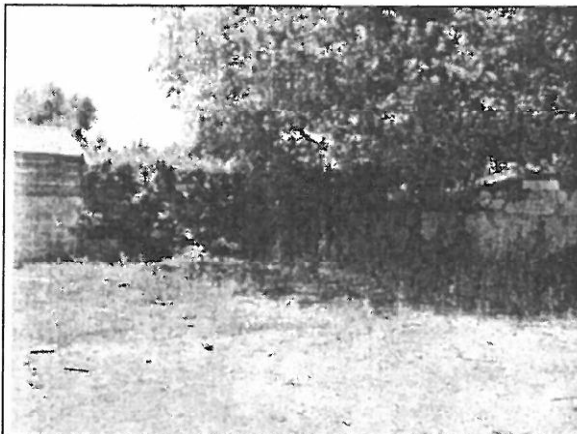
Même endroit en 2007



N°3 - Janvier 2009 – véhicules du garage panisset



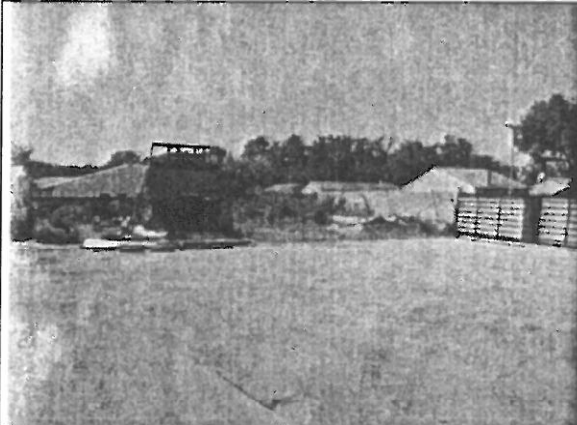
Même endroit en 2006



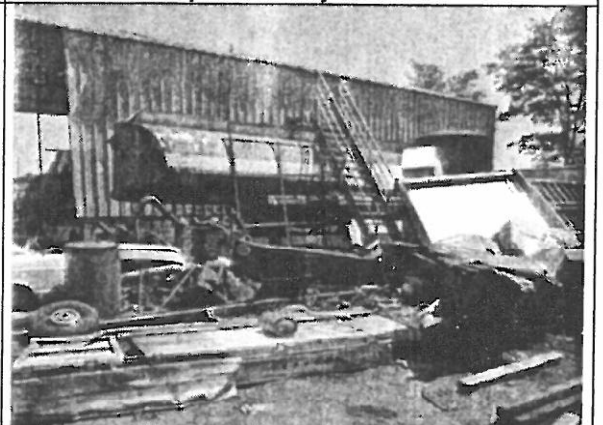
Même endroit que la n°1 - Juin 2009



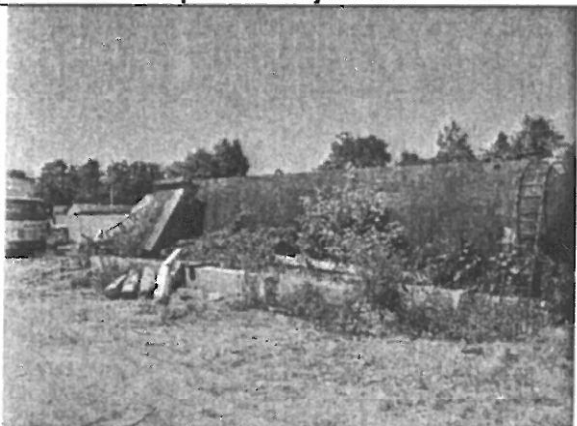
Même endroit que la n°2 - juin 2009



Même endroit que la n°3 - juin 2009



4 - Réservoir de Cuves Services - juin 2009



5 - 2^{ème} réservoir de Cuves Services - juin 2009



6 - Auvent encombré - juin 2009